

RAPPORT DE DIAGNOSTIC PLOMB AVANT LA REALISATION DE TRAVAUX**N° 2600933-2-1-1****Date d'émission : 09/04/2013****SAIP 9**

Zone de travaux : Façades avant et arrière
5 RUE DE PARME
75009 PARIS

Rédacteur	Visa	Version	Date	Cachet de la Société
ALEXIA COTARD		0	09/04/2013	 ARCALIA FRANCE - S.A.S. au capital de 37 100 € Siège : 49, avenue Paul Raoult - 78130 LES MUREAUX RCS Versailles 533 135 612 - Code APE : 7112B Tél. 01 30 04 15 20

Résumé des conclusions :

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, nous pouvons conclure que les locaux examinés présentent des revêtements à base de plomb en concentration supérieure au seuil réglementaire.

SOMMAIRE

1 IDENTIFICATION DES PARTIES	3
2 DEFINITION DE LA MISSION	4
3 DOCUMENTS SOURCES.....	5
4 COMPTE RENDU DE L'EXPERTISE.....	5
5 BILAN DES RECHERCHES	6
6 CONCLUSION	7

Liste des documents joints en annexe :

X	Fiches de visite	X	Cartographie
X	Fiche de relevé Mesures FX		
	Attestation de passage		

1 IDENTIFICATION DES PARTIES**COMMANDITAIRE / PROPRIETAIRE :**

Société : Préfecture de Police de Paris
Service des Affaires immobilières
Adresse : 9, Boulevard du Palais
75195 PARIS Cedex 04
Tél : 01 53 73 31 24

Représenté par : Mme ANIN

ACCOMPAGNATEUR / REPRESENTANT DU SITE:

« Pas d'accompagnateur »

CABINET D'EXPERTISE :

Société : ARCALIA France
Opérateur : ALEXIA COTARD
Certificat n°2483471 délivré par Bureau Veritas Certification
Date de validité de la certification : 07/09/2017
Assurance : HISCOX n° HA RCP0082237
Adresse : 49, avenue Paul Raoult
CS 80401
78132 LES MUREAUX CEDEX
Tél : 01 30 04 15 20
Fax : 01 30 04 15 29
Représenté par : Jean-Jacques OLLIVIER

2 DEFINITION DE LA MISSION

Le diagnostic pour lequel nous avons été mandatés repose sur les éléments suivants :

Objet de la mission :

- Recherche de présence de revêtements contenant du plomb en concentration supérieure au seuil réglementaire, défini par arrêté du 25 avril 2006.
- Recherche intervenant dans le cadre d'une évaluation du risque « plomb » liée à l'application du décret 2003-1254 du 23 décembre 2003 pour la protection des travailleurs.

Méthodologie employée :

- Identification des surfaces pouvant contenir des revêtements à base de plomb par une visite exhaustive de tous les locaux concernés par les travaux.
Lorsque dans certains cas certains locaux ne sont pas accessibles, l'opérateur de repérage émettra les réserves correspondantes et préconisera les investigations complémentaires qui devront être réalisées.
- Toutes les surfaces susceptibles d'avoir un revêtement contenant du plomb concernées par le programme de travaux fourni sont analysées ou incluse dans une zone homogène à analyser. Cela comprend aussi les surfaces recouvertes d'un matériau, car un revêtement contenant du plomb peut exister en dessous.
Les éléments de constructions de facture récente ou clairement identifiable comme postérieurs au 1^{er} janvier 1949 ne sont pas mesurée, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grille ... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium).
En cas de doublage des surfaces murales ou plafonds, aucune conclusion sur l'absence ou la présence de plomb ne peut être faite. Ces unités de diagnostic "doublées" sont alors considérées comme non accessible.
- Compte tenu du nombre de locaux concernés, cette campagne de mesures est réalisée sur des zones homogènes pouvant regrouper plusieurs locaux. Celles-ci sont déterminées par le technicien chargé de la mission qui examine en priorité les éléments unitaires d'origines (façades, menuiseries, huisseries) et par sondage les cloisonnements intérieurs et matériaux plus récents dans l'objectif de distinguer les zones contenant des revêtements au plomb de celles qui n'en contiennent pas.
- Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb et sont exprimées en mg/cm².
- Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 25 avril 2006 (article 3) : 1mg/cm²
- Le nombre de mesures repose sur la stratégie de sondage suivante :
 - 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1mg/cm²)
 - 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1mg/cm²)

Limites de la mission :

- Tout changement dans la situation et la destination des lieux (travaux, exploitation ...) postérieur à la présente mission devra faire l'objet d'une mise à jour du rapport de diagnostic
- L'inspection est limitée aux zones concernées par les travaux, indiquées par le donneur d'ordre. Sauf indication contraire, elle concerne les surfaces directement visibles et accessibles sans nécessité de destruction d'éléments ou d'utilisation de dispositifs particuliers.

3 DOCUMENTS SOURCES

Liste des documents source :

La mission pour laquelle nous avons été mandatés repose sur les documents suivants :

- Plans des locaux au format PDF

4 COMPTE RENDU DU DIAGNOSTIC

Désignation des locaux inspectés :

SAIP 9

Adresse :

5 RUE DE PARME
75009 PARIS

Détails des bâtiments

Bâtiment	Désignation
1	Immeuble de bureaux

Périmètre de la mission :

Façades avant et arrière

Programme de travaux : non communiqué

Détails de la visite :

Date de la visite : 26/03/2013

Appareil à fluorescence X :

Nom du fabricant	FONDIS		
Modèle	Appareil à fluorescence X de type Niton XLp300		
N° de série de l'appareil	19250 (Niton 15)		
Nature du radionucléide	Cadmium 109		
Date de chargement de la source	15/07/2008	Activité à cette date	40 mCi

Locaux ou zones visités : La liste des locaux ou zones visités sont repris en annexe dans les fiches de visite.

Locaux et zones non visités :

Locaux et zones non visités	Motifs d'absence de visite
Néant	/

Détail des investigations :

Le détail des investigations est repris pour chaque zone dans les fiches de visite.

Les mesures sont reprises dans les fiches de relevé de mesures.

5 BILAN DES RECHERCHES

N° Zone / Désignation	Présence de surface(s) avec des revêtements contenant du plomb en concentration > au seuil	Eléments contenant du plomb en concentration > au seuil
RDC au R+4 / Façade côté rue de Parme	Oui	Façade Volets Fenêtres Encadrements fenêtres Encadrement porte principale d'entrée, Garde-corps bois / métal Murs intérieur Allèges fenêtres
RDC au R+4 / Façade côté Cité Mouthiers	Oui	Fenêtres, Garde-corps bois / métal Façade Murs intérieur Allèges fenêtres

6 CONCLUSION

Au regard du bilan des recherches ci-dessus, nous pouvons conclure à la présence de revêtements contenant du plomb en concentration supérieure au seuil réglementaire sur divers éléments de la construction.

En conséquence, des dispositions particulières sont à prévoir pour toute intervention affectant ces éléments, en application du décret 2003-1254 du 23 décembre 2003.

Fiche de visite :

Zone ou local n°	1	Désignation	SAIP - RDC au R+4 - Façade côté rue de Parme		
Elément unitaire	Mesure				Evaluation de l'état de
	N°	Résultat	Date	conservation si (+) (1)	Observations
Volets	764	+	26/03/2013	/	Bois peint
Volets	765	+	26/03/2013	/	Bois peint
Volets	766	+	26/03/2013	/	Bois peint
Volets	777	+	26/03/2013	/	Bois peint
Volets	827	+	26/03/2013	/	Bois peint
Volets	828	+	26/03/2013	/	Bois peint
Fenêtre(s)	776	+	26/03/2013	/	Bois peint
Fenêtre(s)	783	+	26/03/2013	/	Bois peint
Fenêtre(s)	825	+	26/03/2013	/	Bois peint
Fenêtre(s)	826	+	26/03/2013	/	Bois peint
Encadrement fenêtres R+4	812	+	26/03/2013	/	Bois peint
Encadrement fenêtres R+4	813	+	26/03/2013	/	Bois peint
Façade	829	+	26/03/2013	/	Plâtre peint
Façade	830	+	26/03/2013	/	Plâtre peint
Façade	780	+	26/03/2013	/	Plâtre peint
Façade	772	+	26/03/2013	/	Plâtre peint
Façade	773	+	26/03/2013	/	Plâtre peint
Façade	774	+	26/03/2013	/	Plâtre peint
Façade	775	+	26/03/2013	/	Plâtre peint
Barreaux de fenêtre	767	-	26/03/2013	/	Métal peint
Barreaux de fenêtre	768	-	26/03/2013	/	Métal peint

(+) : mesure $\geq$ au seuil réglementaire, (-) : mesure $<$ au seuil réglementaire (1mg/cm²).

(1) : NV (Revêtement non visible), ND (Non dégradé), EU (Etat d'usage), D (Dégradé).

Zone ou local n°	1	Désignation	SAIP - RDC au R+4 - Façade côté rue de Parme (suite)		
Elément unitaire	Mesure				Evaluation de l'état de
	N°	Résultat	Date	conservation si (+) (1)	Observations
Barreaux de fenêtre	769	-	26/03/2013	/	Métal peint
Barreaux de fenêtre	814	-	26/03/2013	/	Métal peint
Porte principale d'entrée	770	-	26/03/2013	/	Métal peint
Encadrement porte principale d'entrée	771	+	26/03/2013	/	Bois peint
Garde corps bois F	778	+	26/03/2013	/	
Garde corps bois F	837	+	26/03/2013	/	
Garde corps métal F	832	+	26/03/2013	/	
Garde corps métal F	779	+	26/03/2013	/	
Mur(s) Int	781	+	26/03/2013	/	Plâtre peint - Côté fenêtre
Mur(s) Int	782	+	26/03/2013	/	Plâtre peint - Côté fenêtre
Mur(s) Int	833	+	26/03/2013	/	Plâtre peint - Côté fenêtre
Allège F	834	+	26/03/2013	/	Plâtre peint
Vélux	815	-	26/03/2013	/	Bois vernis au R+4
Vélux	816	-	26/03/2013	/	Bois vernis au R+4
Zone ou local n°	2	Désignation	SAIP - RDC au R+4 - Façade côté Cité Mouthiers		
Elément unitaire	Mesure				Evaluation de l'état de
	N°	Résultat	Date	conservation si (+) (1)	Observations
Fenêtre(s)	784	+	26/03/2013	/	Bois peint
Fenêtre(s)	785	+	26/03/2013	/	Bois peint
Fenêtre(s)	817	+	26/03/2013	/	Bois peint
Fenêtre(s)	818	+	26/03/2013	/	Bois peint
Fenêtre(s)	792	-	26/03/2013	/	Bois peint - Seulement au R+4
Fenêtre(s)	793	-	26/03/2013	/	Bois peint - Seulement au R+4
Fenêtre(s)	794	-	26/03/2013	/	Bois peint - Seulement au R+4
Fenêtre(s)	795	-	26/03/2013	/	Bois peint - Seulement au R+4

(+) : mesure $\geq$ au seuil réglementaire, (-) : mesure $<$ au seuil réglementaire (1mg/cm²).

(2) : NV (Revêtement non visible), ND (Non dégradé), EU (Etat d'usage), D (Dégradé).

Zone ou local n°	2	Désignation	SAIP - RDC au R+4 - Façade côté Cité Mouthiers		
Elément unitaire	Mesure				Evaluation de l'état de
	N°	Résultat	Date	conservation si (+) (1)	Observations
Garde corps bois F	786	+	26/03/2013	/	
Garde corps bois F	797	+	26/03/2013	/	
Garde corps bois F	819	+	26/03/2013	/	
Garde corps métal F	787	+	26/03/2013	/	
Garde corps métal F	798	+	26/03/2013	/	
Garde corps métal F	820	+	26/03/2013	/	
Façade	788	+	26/03/2013	/	Plâtre peint
Façade	800	+	26/03/2013	/	Plâtre peint
Façade	801	+	26/03/2013	/	Plâtre peint
Mur(s) int	789	+	26/03/2013	/	Plâtre peint - Sauf murs du R+4
Mur(s) int	823	+	26/03/2013	/	Plâtre peint - Sauf murs du R+4
Allège F	790	+	26/03/2013	/	Plâtre peint - Sauf au R+4
Allège F	824	+	26/03/2013	/	Plâtre peint - Sauf au R+4
Barreaux de fenêtre	821	-	26/03/2013	/	Métal peint
Barreaux de fenêtre	822	-	26/03/2013	/	Métal peint

(+) : mesure $\geq$ au seuil réglementaire, (-) : mesure $<$ au seuil réglementaire (1mg/cm²).

(3) : NV (Revêtement non visible), ND (Non dégradé), EU (Etat d'usage), D (Dégradé).

Diagnostic Plomb Relevé de mesures FX

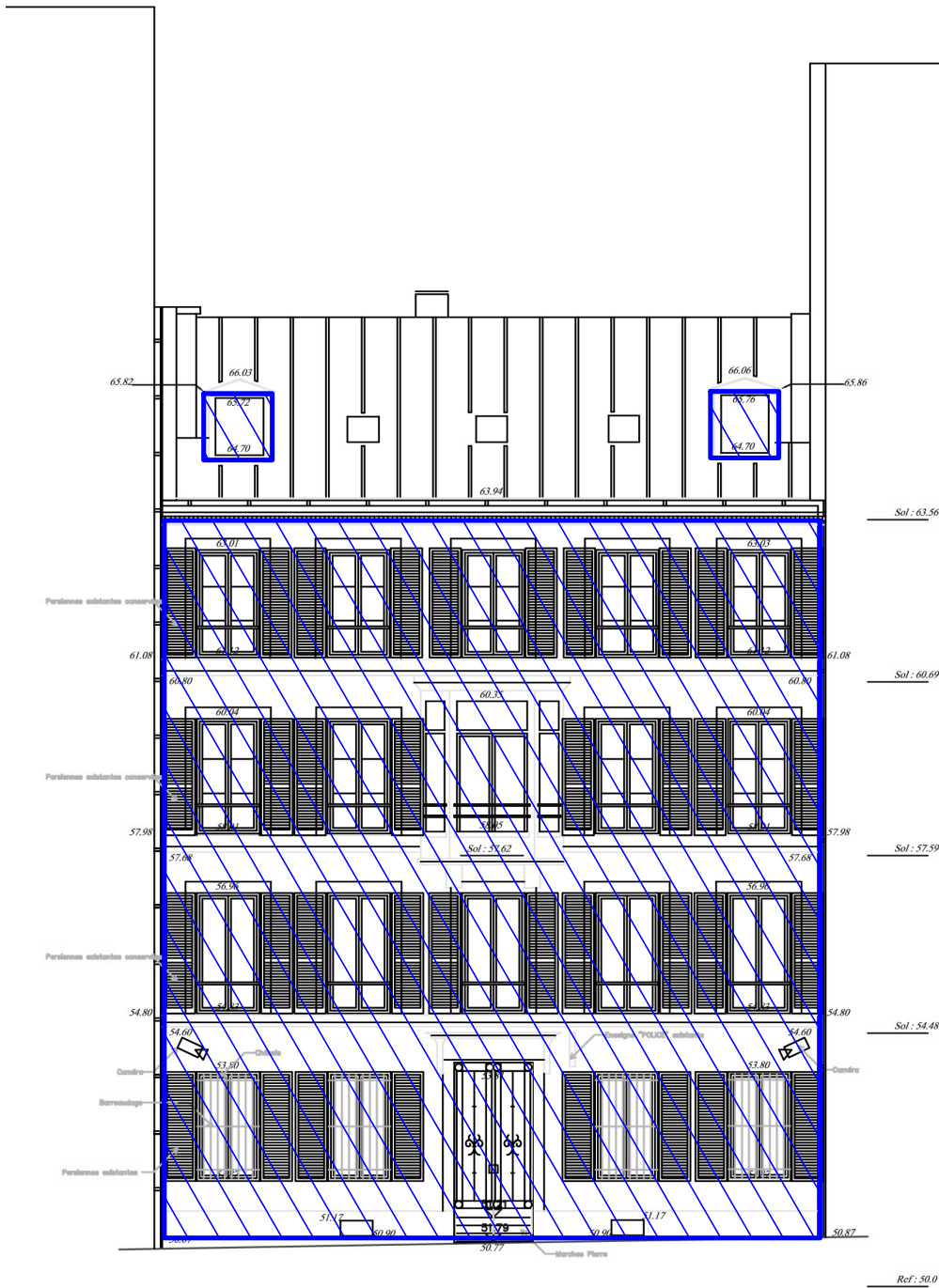
Client	23037
Prestation	2600933
Page N°	1 / 2

Numéro	Résultat	Valeur (mg/cm ²)	Date
764	Positive	28,80 +/- 21,10	26/03/2013
765	Positive	20,60 +/- 16,00	26/03/2013
766	Positive	26,20 +/- 20,40	26/03/2013
767	Negative	0,02 +/- 0,05	26/03/2013
768	Negative	0,01 +/- 0,03	26/03/2013
769	Negative	0,02 +/- 0,06	26/03/2013
770	Negative	0,00 +/- 0,02	26/03/2013
771	Positive	5,70 +/- 3,50	26/03/2013
772	Positive	24,70 +/- 19,50	26/03/2013
773	Positive	28,10 +/- 22,10	26/03/2013
774	Positive	9,50 +/- 8,00	26/03/2013
775	Positive	8,30 +/- 6,90	26/03/2013
776	Positive	18,80 +/- 14,90	26/03/2013
777	Positive	21,50 +/- 18,10	26/03/2013
778	Positive	8,80 +/- 7,10	26/03/2013
779	Positive	16,50 +/- 15,50	26/03/2013
780	Positive	24,10 +/- 19,00	26/03/2013
781	Positive	23,20 +/- 19,40	26/03/2013
782	Positive	18,90 +/- 14,80	26/03/2013
783	Positive	10,30 +/- 7,90	26/03/2013
784	Positive	17,50 +/- 14,60	26/03/2013
785	Positive	18,80 +/- 16,10	26/03/2013
786	Positive	3,20 +/- 1,70	26/03/2013
787	Positive	3,90 +/- 2,60	26/03/2013
788	Positive	32,30 +/- 26,10	26/03/2013
789	Positive	3,80 +/- 2,70	26/03/2013
790	Positive	7,20 +/- 5,00	26/03/2013
792	Negative	0,03 +/- 0,05	26/03/2013
793	Negative	0,08 +/- 0,11	26/03/2013
794	Negative	0,02 +/- 0,04	26/03/2013
795	Negative	0,60 +/- 0,30	26/03/2013
796	Negative	0,24 +/- 0,17	26/03/2013
797	Positive	8,60 +/- 6,70	26/03/2013
798	Positive	9,50 +/- 7,90	26/03/2013
799	Positive	32,80 +/- 26,80	26/03/2013
800	Positive	9,60 +/- 6,80	26/03/2013
801	Positive	24,10 +/- 19,60	26/03/2013
803	Negative	0,00 +/- 0,02	26/03/2013
804	Negative	0,04 +/- 0,08	26/03/2013
805	Negative	0,00 +/- 0,02	26/03/2013
806	Negative	0,08 +/- 0,18	26/03/2013
807	Negative	0,02 +/- 0,07	26/03/2013
808	Negative	0,00 +/- 0,02	26/03/2013
809	Negative	0,03 +/- 0,08	26/03/2013
810	Negative	0,21 +/- 0,61	26/03/2013
811	Negative	0,01 +/- 0,03	26/03/2013
812	Positive	8,30 +/- 3,30	26/03/2013
813	Positive	8,80 +/- 5,10	26/03/2013
814	Negative	0,00 +/- 0,02	26/03/2013
815	Negative	0,00 +/- 0,02	26/03/2013
816	Negative	0,00 +/- 0,02	26/03/2013
817	Positive	28,90 +/- 24,60	26/03/2013
818	Positive	28,10 +/- 23,70	26/03/2013
819	Positive	6,70 +/- 5,50	26/03/2013
820	Positive	15,80 +/- 14,60	26/03/2013
821	Negative	0,00 +/- 0,02	26/03/2013
822	Negative	0,00 +/- 0,02	26/03/2013

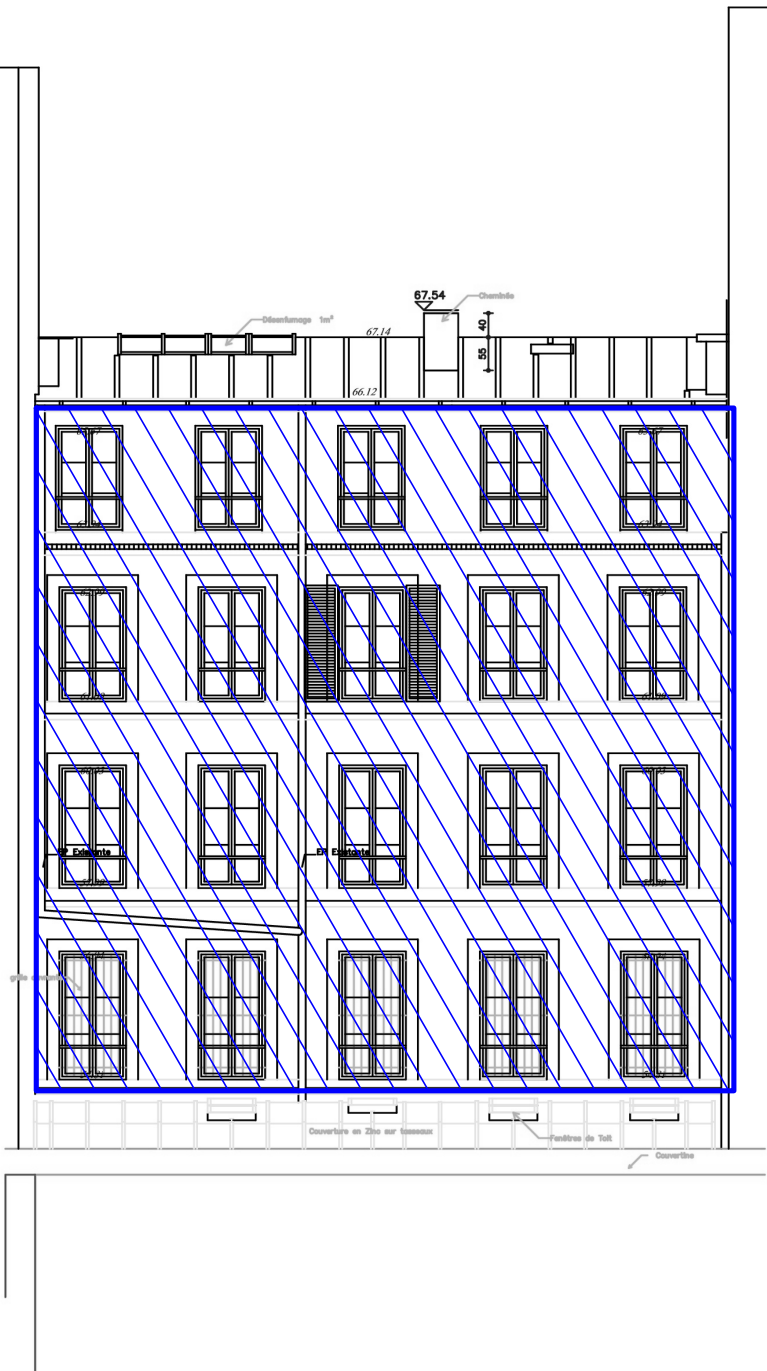
Diagnostic Plomb Relevé de mesures FX

Client	23037
Prestation	2600933
Page N°	2 / 2

Numéro	Résultat	Valeur (mg/cm ²)	Date
823	Positive	25,70 +/- 21,20	26/03/2013
824	Positive	6,80 +/- 4,50	26/03/2013
825	Positive	10,80 +/- 9,10	26/03/2013
826	Positive	0,12 +/- 0,16	26/03/2013
827	Positive	25,80 +/- 21,80	26/03/2013
828	Positive	25,40 +/- 20,00	26/03/2013
829	Positive	23,30 +/- 18,90	26/03/2013
830	Positive	26,00 +/- 22,00	26/03/2013
831	Positive	4,70 +/- 3,30	26/03/2013
832	Positive	6,40 +/- 4,70	26/03/2013
833	Positive	24,60 +/- 19,00	26/03/2013
834	Positive	12,80 +/- 11,20	26/03/2013
837	Negative	0,00 +/- 0,02	27/03/2013



FACADE SUR RUE DE PARME



FACADE SUR COUR DU 2 Cité Mouthiers

Légende	Désignation
	Zone homogène <u>ne</u> contenant pas d'élément à base de plomb en concentration supérieure au seuil de 1 mg/cm²
	Zone homogène <u>contenant</u> des éléments à base de plomb en concentration supérieure au seuil de 1 mg/cm²

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à

Madame Alexia COTARD

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Référence des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat
Amiante	Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	07/09/2012	07/09/2017

La validité du certificat peut être vérifiée en se connectant sur le site : www.bureauveritas.fr/certification-diag

Date : 07/09/2012
Numéro de certificat : 2483471

Etienne CASAL
Directeur Général





Souscripteur : ARCALIA FRANCE
49 AVENUE PAUL RAOULT
78130 LES MUREAUX

Catégorie : Assurances Professionnelles by Hiscox
Diagnosticteurs immobilier

- Contrôle Périodique Amiante
- Diagnostic amiante avant travaux ou démolition
- Diagnostic amiante avant vente
- Dossier technique amiante
- Diagnostic gaz
- Diagnostic termites
- Etat parasitaire
- Exposition au plomb (CREP)
- Diagnostic de risque d'intoxication au plomb (DRIP)
- Loi Carrez
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité
- Diagnostic légionellose
- Prêt conventionné : normes d'habitabilité, prêt à taux zéro
- Millièmes
- Etat des lieux
- Diagnostic Technique SRU
- Diagnostic accessibilité
- Réalisation de bilans thermiques : infiltrométrie
- Contrôle après travaux plomb
- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habitation ou recevant du public
- Diagnostic Eco-Prêt (méthode TH-C-E ex)
- Audit énergétique des bâtiments (tertiaires et/ou habitations collectives)
- Thermographie infra-rouge

- Formations dans le domaine du diagnostic immobilier,

Hiscox Europe Underwriting Limited - Hiscox France, 19, rue Louis le Grand - 75002 Paris
Siège social : 1, Great St. Helen's, Londres, EC3A 6HX, Royaume-Uni - Capital social 3 950 303,89 €
Numéro d'enregistrement en Angleterre : 6712051 - R.C.S Paris 524 737 681
N° TVA Intracommunautaire FR55524737681 - N° FSA 490964 - www.orias.fr

PERIODE DE VALIDITE

La présente attestation est valable pour la période du 01 Juillet 2012 au 30 Juin 2013.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance, des Conditions Générales N° RC1006 et du(des) module(s) n° DIA0607, n° MAN0407 "Assurances Professionnelles by Hiscox - Diagnostiqueurs immobilier", n° RCE1006 et n° RJP1006

**Fait à Paris, le 02/07/2012
Pour les Assureurs**



02/07/2012 16:55
RCP0082237

TABLEAU DES GARANTIES
Diagnosticteurs immobilier
HA RCP0082237

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE et/ou RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON
--

(Les garanties s'appliquent par sinistre et par année d'assurance.)

- Etendue des garanties	1 500 000,00 Euros
Dont :	
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	1 500 000,00 Euros

RECOURS JURIDIQUES PROFESSIONNELS
--

- Par année d'assurance	20 000,00 Euros
- Par litige	10 000,00 Euros

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION / RESPONSABILITE CIVILE EMPLOYEUR

- Etendue des garanties	8 000 000,00 Euros	par sinistre
Dont		
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000,00 Euros	par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs	500 000,00 Euros	par sinistre
- Intoxications alimentaires	800 000,00 Euros	par sinistre
- Maladies professionnelles et/ou faute inexcusable	1 500 000,00 Euros	par année d'assurance
- Atteintes accidentelles à l'environnement	800 000,00 Euros	par sinistre
- Vol par préposés	30 000,00 Euros	par sinistre

02/07/2012 16:55
RCP0082237